

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2014-59 du Comité syndical du Vendredi 12 décembre 2014  
~~~~~

RÉPONSE À L'APPEL À PROJET NATIONAL DU PROGRAMME ALIMENTAIRE NATIONAL

L'an deux mil quatorze le douze décembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 décembre 2014.

Etaients présents ou représentés :	Claude CARCELLER, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Louis VILLARET. Etait également présent M.VALERO Maire de Paulhan
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Audrey GUERIN Claude REVEL, Jean-Noël MALAN, Patrick LAMBOLEZ, Frédéric ROIG, Luc VIALA, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés :	

Vu le Projet Alimentaire de Territoire qui répond à deux objectifs principaux :

- Améliorer la santé de la population, notamment en prévenant le surpoids et l'obésité des enfants,
- Favoriser la consommation locale afin de renforcer voire développer l'agriculture et l'économie du territoire.

Vu également son plan d'actions décliné en cinq axes de travail :

- Axe 1 : Sensibiliser le public au bien manger, et notamment le public jeune,
- Axe 2 : Favoriser l'accès des publics précaires à une alimentation de qualité,
- Axe 3 : Proposer une restauration collective de qualité,
- Axe 4 : Renforcer le lien offre-demande,
- Axe 5 : Inciter à la diversification agricole et aux synergies autour d'un pôle alimentaire.

Vu l'appel à projet pour 2015 dans le cadre du Programme National de l'Alimentation lancé en octobre 2014, par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Vu les quatre orientations y sont proposées :

- La justice sociale,
- L'éducation alimentaire de la jeunesse,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine.

Considérant la cohérence de ces orientations avec les axes du Projet Alimentaire du Cœur d'Hérault et la volonté du Pays et des partenaires de poursuivre en 2015 le travail engagé depuis plusieurs années sur le territoire,

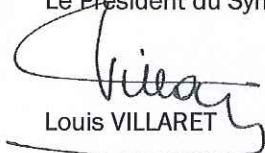


Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'autoriser le Président à répondre à l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation.

Clermont l'Hérault, le 15 décembre 2014
Le Président certifie sous sa responsabilité
la présente délibération exécutoire le 15 décembre 2014

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

Publiée le 15 décembre 2014

Transmise le 18 décembre 2014

